CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E18812** **VALABLE JUSQU'AU** **18/12/2026**

ÉDITÉ LE 29/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1976

Raison sociale : MENU BONNE DAME JEAN BONNARDEL

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 26/06/2022
Capital : 400 000

2 AVENUE DU PRESIDENT PAUL SERAMY
ZAC DU PETIT ROCHER
77870 VULAINES-SUR-SEINE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MELUN
Siret : 306 795 683 00037
Code NACE : 4332A
Numéro caisse de congés payés : 2100200
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 10608467204

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 10608467204
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Téléphone : 01 64 69 54 80 **Fax :** 01 64 23 92 11
Portable :
Responsabilité légale :
TARGA ASCO INVESTISSEMENT (914 130 570) / HENRIQUES CARLOS
DIRECTEUR GÉNÉRAL / CAMPION OLIVIER PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.bonnardel.fr
E-mail : courrier@bonnardel.fr

Effectif moyen : 79 **Tranche de classification :** EFF4 **Chiffre d'affaires H.T. :** 19 446 561 **Tranche de classification :** CA8

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4323	Fabrication et pose de menuiserie intérieure en bois (Technicité supérieure)	79	12/12/2023
9113	Agencement (Technicité supérieure)	79	26/11/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/10/2025 08:05

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.